

Cub Cadet®

Parts/Warranty Supplement

Product Registration and Customer Support

◇ Please register your product on our website, www.cubcadet.ca.

Please do NOT return the unit to the retailer from which it was purchased, without first contacting Customer Support.

If you have difficulty assembling this product or have any questions regarding the controls, operation, or maintenance of this machine, you can seek help from the experts. Have your full model number and serial number ready. Choose from the options below:

◇ Locate your nearest dealer from Customer Support: 1-800-668-1238

◇ Contact Cub Cadet • P.O. Box 1386 • 97 Kent Avenue • Kitchener, Ontario, Canada • N2G 4J1

MODEL NUMBER

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SERIAL NUMBER

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Replacement Parts

Part Number	Description	Part Number	Description
E3.22	Spark Plug (Cub Cadet 159 cc)	634-04665	Wheel (Front- 8" x 2", BB:Zag)
E3.20	Spark Plug (B&S 163 cc)	934-04699	Wheel (Rear - 11" x 2", BB:Zag)
951-10358A	Fuel Filter (Cub Cadet 159 cc)	731-07131	Discharge Chute
BS-594061	Fuel Filter (B&S 163 cc)	942-0741A	Mulching Blade
OEM-751-10298	Air Cleaner Kit (Cub Cadet 159 cc)	664-05146	Grass Bag
5432K	Air Filter (B&S 163 cc)	954-04282	Belt
951-14407	Fuel Cap Assembly (Cub Cadet 159 cc)	725-06121A†	Battery Charger
BS-799585	Fuel Tank Cap (B&S 163 cc)	725-04903†	Battery
634-04733	Wheel (Front - 7" x 2", BB:Zag)	731-09728†	Push Key
934-04714	Wheel (Rear - 8" x 2", BB:Zag)		

† If Equipped

Attachments & Accessories

Part Number	Description	Part Number	Description
490-850-0005	Blade Removal Tool	735-04255	Garage Floor Mat
SPW-134	Spark Plug Wrench	490-290-0012	Mower Cover
490-850-0016	Side Discharge Blower	490-900-0062	Non-Stick Mower Deck Spray



CUB CADET LLC

MANUFACTURER'S LIMITED WARRANTY FOR WALK-BEHIND MOWERS

IMPORTANT: To obtain warranty coverage owner must present an original proof of purchase and applicable maintenance records to the servicing dealer. Please see the operator's manual for information on required maintenance and service intervals.

The limited warranty set forth below is given by Cub Cadet LLC with respect to new merchandise purchased or leased and used in the United States and/or its territories and possessions, and by MTD Products Limited with respect to new merchandise purchased or leased and used in Canada and/or its territories and possessions (either entity respectively, "Cub Cadet").

Cub Cadet warrants this product (excluding its *Normal Wear Parts and Batteries*, as described below) against defects in material and workmanship for a period of three (3) years, commencing on the date of original retail purchase or lease and will, at its option, repair or replace, free of charge, any part found to be defective in materials or workmanship.

Normal Wear Parts are warranted to be free from defects in material and workmanship for a period of thirty (30) days from the date of original purchase or lease. Normal wear parts include, but are not limited to items such as: belts, blades, blade adapters, grass bags, engine oil, air filters, spark plugs and wheels.

Batteries have a one-year prorated limited warranty against defects in material and workmanship, with 100% replacement during the first three months. After three months, the battery replacement credit is based on the months remaining in the twelve (12) month period dating back to the original date of original sale or lease. Any replacement battery will be warranted only for the remainder of the original warranty period.

This limited warranty shall only apply if this product has been operated and maintained in accordance with the Operator's Manual furnished with the product, and has not been subject to misuse, abuse, commercial use, neglect, accident, improper maintenance, alteration, vandalism, theft, fire, water, or damage because of other peril or natural disaster. Damage resulting from the installation or use of any part, accessory or attachment not approved by Cub Cadet for use with the product(s) covered by this manual will void your warranty as to any resulting damage. In addition, Cub Cadet may deny warranty coverage if the hour meter, or any part thereof, is altered, modified, disconnected or otherwise tampered with.

HOW TO OBTAIN SERVICE: Warranty service is available, WITH PROOF OF PURCHASE AND APPLICABLE MAINTENANCE RECORDS, through your local authorized service dealer. To locate the dealer in your area:

In the U.S.A.:

Check your Yellow Pages, or contact Cub Cadet LLC at P.O. Box 361131, Cleveland, Ohio 44136-0019, call 1-877-282- 8684 or log on to our website at www.cubcadet.com.

In Canada:

Contact MTD Products Limited, Kitchener, ON N2G 4J1, call 1-800-668-1238 or log on to our website at www.mtdcanada.com.

Without limiting the foregoing, this limited warranty does not provide coverage in the following cases:

- a. Routine maintenance items such as lubricants, filters, blade sharpening, tune-ups, brake adjustments, clutch adjustments, deck adjustments, and normal deterioration of the exterior finish due to use or exposure.
- b. Service completed by someone other than an authorized service dealer.
- c. Cub Cadet does not extend any warranty for products sold or exported outside of the United States and/or Canada, and their respective possessions and territories, except those sold through Cub Cadet's authorized channels of export distribution.
- d. Replacement parts and/or accessories that are not genuine Cub Cadet parts.
- e. Transportation charges and service calls.
- f. Cub Cadet does not warrant this product for commercial use.

There are no implied warranties, including without limitation any implied warranty of merchantability or fitness for a particular purpose. No warranties shall apply after the applicable period of express written warranty above. No other express warranties beyond those mentioned above, given by any person or entity, including a dealer or retailer, with respect to any product, shall bind Cub Cadet. The exclusive remedy is repair or replacement of the product as set forth above. The terms of this warranty provide the sole and exclusive remedy arising from the sale and/or lease of the products covered hereby. Cub Cadet shall not be liable for any incidental or consequential loss or damage including, without limitation, expenses incurred for substitute or replacement lawn care services or for rental expenses to temporarily replace a warranted product.

Some jurisdictions do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, or limitations on how long an implied warranty lasts, so the above exclusions or limitations may not apply to you.

In no event shall recovery of any kind be greater than the amount of the purchase price of the product sold. **Alteration of safety features of the product shall void this warranty.** You assume the risk and liability for loss, damage, or injury to you and your property and/or to others and their property arising out of the misuse or inability to use the product.

This limited warranty shall not extend to anyone other than the original purchaser or to the person for whom it was purchased as a gift.

HOW LOCAL LAWS RELATE TO THIS WARRANTY: This limited warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights that vary in different jurisdictions.

Cub Cadet LLC, P.O. BOX 361131 CLEVELAND, OHIO 44136-0019, Phone: 1-877-282-8684
MTD Products Limited, Kitchener, ON N2G 4J1, Phone: 1-800-668-1238



The SureStart Guarantee™

Provisions of Your Limited Warranty

In addition to the other terms and conditions of the Limited Warranty applicable to your new mower, Cub Cadet LLC ("Cub Cadet") hereby warrants that your mower's engine will start on the first or second attempt by an able-bodied adult (subject to the limitations described below) for the duration of the manufacturer's limited warranty applicable to your product. If the engine on your mower fails to conform to this limited warranty, Cub Cadet will cover the cost of parts and labor associated with any adjustments and/or repairs necessary to return your engine to its warranted condition. In order to make a claim under these provisions of your warranty, you must bring the product and proof of purchase to an authorized Cub Cadet service provider. In many cases, the retailer who sold you your mower is not equipped to provide warranty service, so please locate the authorized service dealer nearest you by either calling the phone number provided in your Operators Manual or looking up an authorized service dealer on-line at www.cubcadet.ca.

Items and Conditions Not Covered

The SureStart Guarantee™ does not cover and/or apply to the following:

- Cost of regular maintenance service or parts, such as filters, fuel, lubricants, oil changes, spark plugs, air filter, blade sharpening, worn blades, cable/linkage adjustments, or brake and clutch adjustments
- Transportation costs to and from an authorized Cub Cadet service provider
- Any engine used for commercial, rental, institutional, governmental, or non-residential applications
- Any product or part that has been altered or misused or required replacement or repair due to misuse, accidents, or lack of proper maintenance
- Repairs necessary due to improper battery care, electrical supply irregularities, or failure to properly prepare the mower prior to any period of non-use over three months
- Pickup and/or delivery charges
- Operational misuse, neglect, accidents, unauthorized repairs or attempted repairs of the engine or its components by anyone other than an authorized Cub Cadet service provider.

- Repairs or adjustments to correct starting difficulties due to any of the following: failure to follow proper maintenance procedures — rotary mower blade striking an object — contaminants in the fuel system — improper fuel or fuel/oil mixture (consult your Operator's Manual if in doubt) — failure to drain the fuel system prior to any period of non-use over three months
- Any starting problem which results from the use of inappropriate fuels, lubricants, or additives
- Special conditions or circumstances that normally require more than two pulls to start, specifically: 1) First start-up following your initial purchase, 2) first time starts after extended period(s) of non-use over one month or seasonal storage, 3) cool temperature starts such as those found in early spring and late autumn, and 4) difficult starting that results from the operator's failure to follow the proper starting procedures identified in the Operator's Manual. If you are having difficulty starting your unit, please check the Operator's Manual to ensure that you are using the correct starting procedures. This can save an unnecessary visit to a Service Dealer.

Owner Responsibilities

You must maintain your mower (including its engine) by following the maintenance procedures and starting instructions described in the Operator's Manual. Such routine maintenance, whether performed by a dealer or by you, is at your expense. In addition, please retain your proof of purchase and service receipts as these may be required to validate a claim.

General Conditions

An authorized Cub Cadet service provider using approved replacement parts must perform all repairs covered by the SureStart Guarantee™. Repair by an authorized Cub Cadet service dealer is your sole remedy under this warranty. Cub Cadet is not liable for indirect, incidental, or consequential damages in connection with the use of the products covered by these warranties, including any cost or expense of providing substitute equipment or service during reasonable periods of malfunction or non-use pending completion of repairs under this warranty.

Some jurisdictions do not allow exclusions of incidental or consequential damages, or limitations on how long an implied warranty lasts, so certain exclusions and limitations may not apply to you.

Cub Cadet®

Document Pièces et garantie

Enregistrement du produit et service après-vente

◇ Veuillez enregistrer votre produit sur www.cubcadet.ca.

Veillez NE PAS retourner la machine au détaillant qui vous l'a vendue, sans vous adresser d'abord au service après vente.

Nos techniciens peuvent vous aider si vous avez des difficultés en assemblant cette machine ou si vous avez des questions concernant ses commandes, son fonctionnement ou son entretien. Assurez-vous de connaître votre numéro de modèle et votre numéro de série. Choisissez parmi les options ci-dessous :

◇ Rendez visite au concessionnaire le plus proche de chez vous en appelant le service après-vente au 1-800-668-1238.

◇ Écrivez-nous à Cub Cadet • P.O. Box 1386 • 97 Kent Avenue • Kitchener, Ontario, Canada • N2G 4J1

NUMÉRO DE MODÈLE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NUMÉRO DE SÉRIE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pièces de rechange

N°. de pièce	Description	N°. de pièce	Description
E3.22	Bougie (Cub Cadet 159 cc)	634-04665	Roue (avant- 8" x 2", BB:Zag)
E3.20	Bougie (B&S 163 cc)	934-04699	Roue (arrière - 11" x 2", BB:Zag)
951-10358A	Filtre à carburant (Cub Cadet 159 cc)	731-07131	Goulotte d'éjection
BS-594061	Filtre à carburant (B&S 163 cc)	942-0741A	Lame de déchetage
OEM-751-10298	Elément de filtre à air (Cub Cadet 159 cc)	664-05146	Sac d'herbe
5432K	Elément de filtre à air (B&S 163 cc)	954-04282	Courroie
951-14407	Bouchon de réservoir de carburant (Cub Cadet 159 cc)	725-06121A†	Chargeur de la batterie
BS-799585	Bouchon de réservoir de carburant (B&S 163 cc)	725-04903†	Batterie
634-04733	Roue (avant - 7" x 2", BB:Zag)	731-09728†	Clé de poussoir
934-04714	Roue (arrière - 8" x 2", BB:Zag)		

† si équipé

Accessoires et équipement annexe

N°. de pièce	Description	N°. de pièce	Description
490-850-0005	Outil pour démontage de lame	735-04255	Tapis en caoutchouc
SPW-134	Clé à bougie	490-290-0012	Housse pour tondeuse
490-850-0016	Souffleur latéral	490-900-0062	Aérosol antiadhésif pour plateau de coupe

CUB CADET LLC GARANTIE LIMITÉE DU FABRICANT POUR LA TONDEUSE

IMPORTANT : Pour faire honorer la garantie, le propriétaire doit présenter une preuve originale de l'achat et les relevés d'entretien correspondant à la tondeuse à la station technique. Les renseignements concernant les opérations et intervalles des entretiens requis se trouvent dans la notice d'utilisation de la tondeuse.

La garantie limitée qui est énoncée ci-dessous est offerte par Cub Cadet LLC pour toutes les marchandises neuves achetées et utilisées aux États-Unis, dans ses possessions et territoires, et par MTD Products Limited, pour toutes les marchandises achetées et utilisées au Canada et/ou ses territoires (l'une ou l'autre entité respectivement appelée « Cub Cadet »).

Cub Cadet garantit que ce produit (à l'exception des pièces à usure normale énumérées ci-dessous et des batteries) est exempt de tout vice de matière et de fabrication pour une durée de trois (3) ans ou cent vingt (120) heures de fonctionnement, selon ce qui survient d'abord, à compter de la date de l'achat initial et s'engage à réparer ou à remplacer, gratuitement et à son choix, toute pièce qui s'avère défectueuse en raison d'un vice de matière ou de fabrication.

Les pièces ou composants à usure normale sont garantis exempts de tout vice de matière et de fabrication pour une période de 30 jours à compter de la date d'achat. Les pièces et composants à usure normale comprennent, sans s'y limiter, les courroies, lames, adaptateurs de lame, sacs à herbe et pneus.

Les batteries sont couvertes par une garantie limitée contre tout vice de matière et de fabrication pour une durée proportionnelle d'un an et elles seront remplacées gratuitement pendant les trois premiers mois. Après cette période, le crédit de remplacement sera proportionnel au nombre de mois restant dans la période de garantie de douze (12) mois à compter de la date initiale de l'achat ou de la location-bail. La batterie de remplacement est garantie pour le solde de la période de la garantie initiale.

Cette garantie limitée n'est applicable que si ce produit a été utilisé et entretenu conformément aux instructions de la notice d'utilisation qui l'accompagne. De plus, le produit ne doit pas avoir fait l'objet d'un emploi incorrect ou abusif, d'une négligence, d'un accident, d'un entretien incorrect, d'une modification, d'un acte de vandalisme, d'un vol, d'un incendie, d'une inondation ou de tout autre dégât causé par tout incident ou désastre naturel. Les dégâts causés par l'installation ou l'utilisation d'une pièce, d'un accessoire ou d'un équipement annexe, dont l'emploi avec le produit faisant l'objet de la notice d'utilisation n'est pas homologué par MTD, rendront la garantie nulle et non avenue. Cub Cadet peut en outre refuser d'honorer la garantie si le compteur d'heures, ou toute pièce du compteur d'heures, a fait l'objet d'un changement, d'une modification, a été débranché ou altéré d'une façon quelconque.

POUR FAIRE HONORER LA GARANTIE : Présentez UNE PREUVE D'ACHAT ET LES RELEVÉS D'ENTRETIEN CORRESPONDANTS, à la station technique agréée de votre localité. Pour localiser une station technique agréée ou un concessionnaire dans votre région :

Aux États-Unis : Consultez les Pages Jaunes ou adressez-vous à Cub Cadet LLC, P.O. Box 361131, Cleveland, Ohio 44136-0019 ou appelez le 1-800-800-7310, 1-330-220-4683. Vous pouvez aussi visiter notre site web au www.cubcadet.com

Au Canada : Adressez-vous à MTD Products Limited, Kitchener, Ontario, N2G 4J1 ou appelez le 1-800-668-1238 ou visitez notre site web au www.mtdcanada.com

Sans se limiter à ce qui précède, cette garantie ne couvre pas :

- a. Les articles d'entretien courant tels que les lubrifiants, filtres, aiguises de lame et révisions, les réglages de frein, de l'embrayage ou du plateau de coupe et la détérioration normale de la finition du fait de l'utilisation de la machine ou de son exposition aux intempéries.
- b. L'entretien ou les réparations effectués par quiconque autre qu'une station technique agréée.
- c. Cub Cadet ne garantit pas les produits vendus ou exportés hors des États-Unis et/ou du Canada, de leurs possessions et territoires respectifs, sauf si ces produits ont été vendus par l'intermédiaire des services d'exportation de Cub Cadet.
- d. Les pièces de rechange si elles ne sont pas des pièces Cub Cadet authentiques.
- e. Les frais de transport des machines et de déplacement des techniciens.
- f. Cub Cadet ne garantit pas ce produit pour un utilisation commercial.

Aucune garantie tacite ne s'applique, y compris sans s'y limiter, toute garantie tacite de qualité marchande ou d'adaptabilité dans un but particulier. Aucune garantie ne s'applique après la période de vigueur applicable de la garantie écrite expresse ci-dessus. Aucune autre garantie expresse, à l'exception des stipulations ci-dessus, n'engage Cub Cadet même si elle est offerte par toute personne ou entité, y compris un concessionnaire/revendeur, pour n'importe quel produit. La réparation ou le remplacement du produit dans les conditions ci-dessus constitue le recours unique et exclusif à la disposition du client. Les stipulations énoncées dans cette garantie offrent le seul recours à la suite de la vente ou de la location-bail des produits couverts par cette garantie. Cub Cadet ne peut être tenue responsable pour toute perte ou tout dommage accessoire ou immatériel comprenant, sans s'y limiter, les frais de remplacement ou de substitution des services d'entretien des pelouse ou les frais de location pour remplacer temporairement un produit sous garantie.

Certaines juridictions ne permettent pas l'inclusion ou la restriction des dommages accessoires ou immatériels ou une limite à la durée de la garantie tacite. Par conséquent, les exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer dans votre situation.

Le remboursement ou remplacement quel qu'il soit ne sera en aucun cas supérieur au montant du prix d'achat du produit vendu. **Toute modification des caractéristiques de sécurité rendra la garantie nulle et non avenue.** L'utilisateur assume tout risque et toute responsabilité en cas de perte, de dommage matériel ou de blessure résultant de l'utilisation incorrecte du produit ou de l'incapacité de l'employer.

Cette garantie limitée n'est offerte qu'à l'acheteur initial ou à la personne à laquelle le produit a été offert en cadeau.

LES LOIS LOCALES ET CETTE GARANTIE : Cette garantie limitée vous accorde des droits juridiques spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits qui varient selon les juridictions.

IMPORTANT : Le propriétaire doit présenter le reçu original pour faire honorer la garantie.

**Cub Cadet LLC, P.O. BOX 361131 CLEVELAND, OHIO 44136-0019, téléphone: 1-877-282-8684
MTD Products Limited, Kitchener, ON N2G 4J1, téléphone: 1-800-668-1238**



Termes de la garantie limitée The SureStart Guarantee™ (Garantie de démarrage SureStart)

Outre les termes et conditions de la garantie limitée de votre tondeuse neuve, Cub Cadet LLC ("Cub Cadet") garantit par la présente que le moteur de votre tondeuse démarrera dès le premier ou deuxième essai de démarrage par un adulte valide (sous réserve des restrictions ci-dessous) pendant toute la durée de la garantie limitée du fabricant qui s'applique à votre tondeuse. Si le moteur de votre tondeuse ne fonctionne pas conformément à cette garantie limitée, Cub Cadet s'engage à couvrir le coût des pièces détachées et de la main-d'œuvre associés à tout ajustement et/ou à toute réparation nécessaire pour le rendre conforme à cette garantie. Pour faire une réclamation aux termes de cette garantie, vous devrez présenter le produit et une preuve d'achat à une station technique agréée par Cub Cadet. Souvent, le détaillant qui vous a vendu la tondeuse n'est pas équipé pour offrir les services de réparations sous garantie. Dans ce cas, veuillez localiser la station technique agréée la plus proche de votre domicile en composant le numéro qui apparaît dans la notice d'utilisation de la tondeuse ou en cherchant une station technique agréée en ligne, à www.cubcadet.ca

Pièces et conditions non couvertes par la garantie

La « Garantie de démarrage SureStart » ne couvre pas et/ou ne s'applique:

- Au coût des opérations ou pièces d'entretien courant, comme les filtres, le carburant, les lubrifiants, les vidanges d'huile, les bougies, les filtres à air, l'aiguisage de lames, les lames usées, l'ajustement des câbles/de la tringlerie, ou les réglages des freins et de l'embrayage.
- Aux frais de transport à la station technique agréée et frais de retour à votre domicile.
- À tout moteur utilisé à des fins commerciales, locatives, dans une collectivité, un département gouvernemental ou dans un cadre non résidentiel.
- À tout produit ou pièce qui a fait l'objet de modifications, de négligence ou qui a nécessité un remplacement ou des réparations en raison d'une négligence, d'un accident ou d'un manque d'entretien adéquat.
- Aux réparations rendues nécessaires en raison d'un entretien inadéquat de la batterie, à des irrégularités dans l'alimentation électrique ou la préparation inadéquate de la tondeuse avant une période de remisage supérieure à trois mois.
- Aux frais de prise en charge et de livraison de la tondeuse.
- À une utilisation inadéquate, une négligence, un accident, des réparations non autorisées ou des tentatives de réparations du moteur et de ses composants par quiconque autre que la station technique agréée par Cub Cadet.

- Aux réparations ou ajustements ayant pour but de corriger des difficultés de démarrage dues au non respect des procédures d'entretien recommandées – la lame d'une tondeuse rotative ayant frappé un objet – à une contamination du système du carburant – à l'emploi de carburant inapproprié ou d'un mélange incorrect d'essence et d'huile (dans le doute, consultez la notice d'utilisation) – à l'absence de vidange du système de carburant avant toute période de remisage supérieure à trois mois.
- À tout problème de démarrage dû à l'emploi de carburant, lubrifiant ou d'additifs inappropriés.
- À des conditions et circonstances spéciales qui exigent normalement plus de deux essais pour démarrer, en particulier : 1) la première mise en route après l'achat initial, 2) la première mise en route après une période de remisage prolongée, 3) des démarrages à basse température comme au début du printemps ou à la fin de l'automne et 4) les difficultés de démarrage résultant du non respect, par l'utilisateur, des procédures expliquées dans la notice d'utilisation. Veuillez consulter la notice d'utilisation si vous avez des problèmes à mettre la tondeuse en route. Ceci pourrait vous épargner une visite inutile à la station technique agréée.

Responsabilités du propriétaire

Vous devez assurer l'entretien de la tondeuse (y compris de son moteur) en respectant les procédures d'entretien et de démarrage, expliquées dans la notice d'utilisation. Le coût de cet entretien vous incombe, qu'il soit effectué par vos soins ou par une station technique agréée. Veuillez aussi conserver votre preuve d'achat et autres reçus concernant les entretiens car ils pourraient vous être demandés en cas de réclamation sous garantie.

Conditions d'ordre général

Une station technique agréée par Cub Cadet qui utilise les pièces détachées homologuées par Cub Cadet doit effectuer toutes les réparations couvertes aux termes de la « Garantie de démarrage SureStart ». Une réparation par une station technique agréée par Cub Cadet est votre seul recours aux termes de cette garantie. Cub Cadet ne peut être tenue responsable pour tout dommage indirect, accessoire ou immatériel résultant de l'utilisation des produits couverts par ces garanties, y compris le coût ou les frais pour obtenir un équipement ou un service de remplacement pendant des périodes raisonnables au cours desquelles l'équipement ne fonctionne pas ou fait l'objet de réparations couvertes par cette garantie.

Certaines juridictions ne permettent pas l'exclusion des dommages accessoires ou immatériels, ni une limite à la durée de la garantie tacite. Par conséquent, certaines exclusions et restrictions peuvent ne pas s'appliquer dans votre situation.